



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
COMTÉ D'ARGENTEUIL**

RÈGLEMENT N° 2017-03

**CONCERNANT UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE DE 475 000 \$ ET UN
EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR DES
TRAVAUX INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES**

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de Mille-Isles d'assurer une qualité des infrastructures qui répondent aux normes de sécurité en vigueur ;

ATTENDU la programmation déposée par la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ;

ATTENDU que la municipalité désire faire des travaux sur le chemin du Lac Hughes ;

ATTENDU que l'avis de motion au présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2017 ;

Pour ces motifs, le conseil de la municipalité de Mille-Isles décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 — PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TRAVAUX

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'amélioration du réseau routier local, selon la programmation révisée et acceptée par Le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transport dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2017 ainsi que des travaux d'amélioration de la chaussée sur le chemin du Lac Hughes, selon les plans et devis préparés par CIMA + en date d'octobre 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de quatre cent soixante-quinze mille dollars (**475 000 \$**) aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 — TRAVAUX À L'ENSEMBLE

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement pour les travaux sur les chemins cités à l'annexe A du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de quatre cent soixante-quinze mille dollars (**475 000 \$**) sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 – TAXATION À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



RÈGLEMENT N° 2017-03

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Michel Boyer
Maire

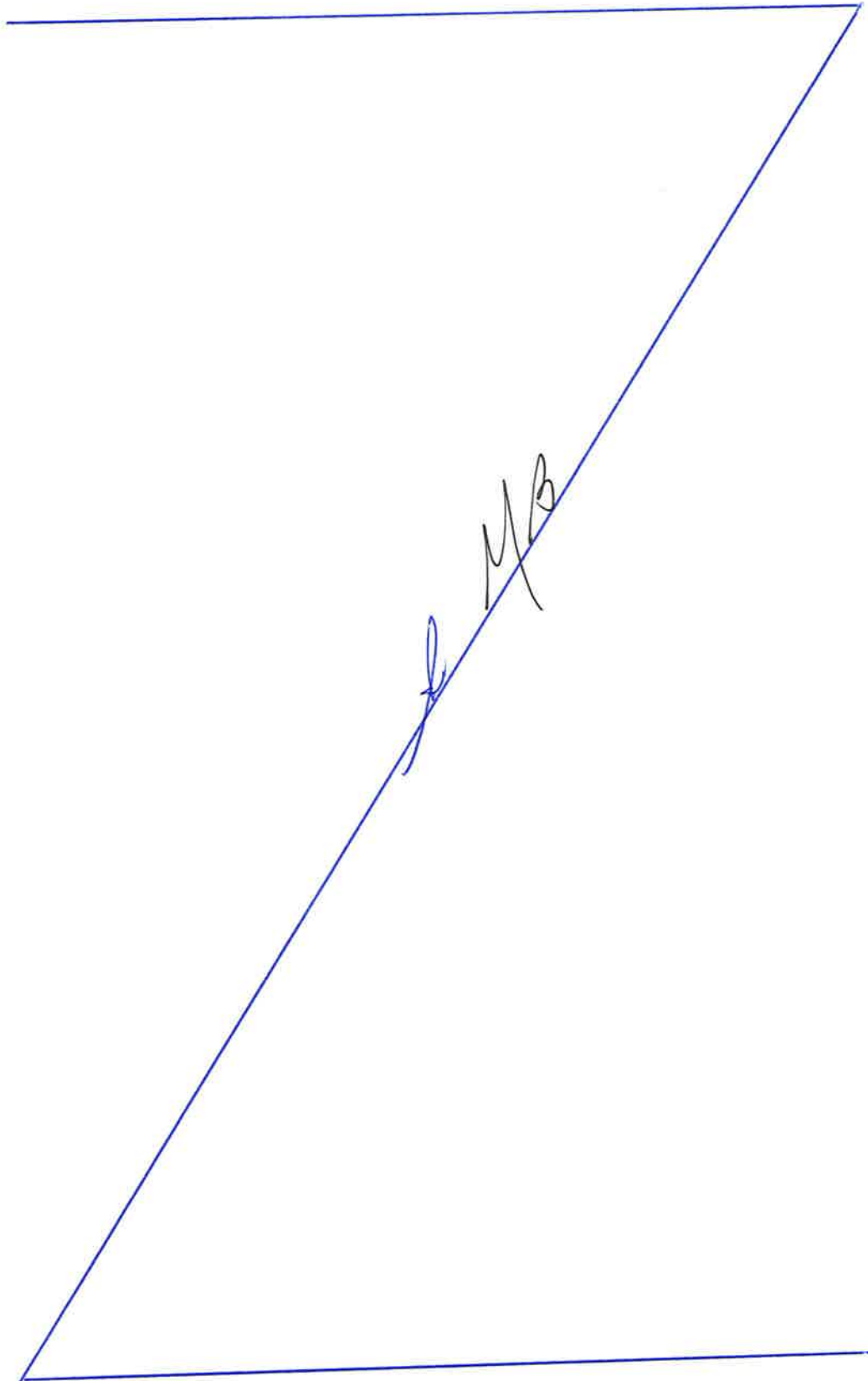

Sarah Channell
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

*Avis de motion : 1^{er} février 2017
Adoption : 1^{er} mars 2017
Avis de promulgation : 2 mars 2017 (provisoire)
Avis public tenue de registre : 10 mars 2017
Tenue de registre : 24 mars 2017
Dépôt du rapport du registre : 5 avril 2017
Approbation du MAMROT :
Avis de promulgation :*



ANNEXE « A »

Résumé des estimations préliminaires
et
La programmation révisée et acceptée par Le Ministère des
Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des
Transport dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et
de la contribution du Québec (TECQ)





MB

**Résumé des estimations préliminaires
incluant les estimations des frais à prévoir en surplus
pour les montants indiqués au tableau du programme TECQ
et dans les estimations pour les travaux sur le chemin du Lac Hughes**

Coûts directs (TECQ et travaux sur le chemin du Lac Hughes)

Chemin		
Black	75 000 \$	Asphalte et fossés
De Koninck	6 000 \$	Refaire les fossés
De l'Église	10 000 \$	Refaire asphalte et fossés sur une centaine de mètres
Raymond	15 700 \$	Refaire asphalte et faire dalot pour transférer l'eau au fossé
Saint-Eustache	3 600 \$	Creuser les fossés
Saint-Joseph	24 600 \$	Changer le ponceau et refaire l'asphalte
Mille-Isles ouest	80 000 \$	Faire le rechargement du chemin, chemin inondable
Saint-Gabriel	2 600 \$	Faire nouveau fossé dans nos limites
Barmel	1 200 \$	Poser un puisard et refaire les fossés
Charmille	1 000 \$	Refaire les fossés
Érablière	2 400 \$	Réfection et creusage des fossés
Futaie	2 400 \$	Réfection et creusage des fossés
De la source	3 300 \$	Refaire les fossés
Edwise	10 000 \$	Refaire asphalte et profiler les fossés
Shrewsbury	134 338 \$	Dynamitage, et rechargement de la côte
Lac Hughes	62 317 \$	Travaux pulvérisation et rechargement
		434 455 \$
<i>Taxes nettes (50 % TVQ)</i>	<i>22 845 \$</i>	
		22 845 \$

Frais incidents (estimations préliminaires)

Honoraires professionnels (plan et devis)	11 000 \$	Estimation basée sur contrats 2016
Honoraires professionnels (chargé de proj)	5 315 \$	Contrat à prix forfaitaire 45 \$/h
Frais de financement (3.5 %)	1 385 \$	
		17 700 \$
Total des dépenses		475 000 \$

PROGRAMMATION DES TRAVAUX / TECQ

Date de Révision: 05-oct-16

Résolution : 2016-10-249

2015			2016			2017			2018		
Liste Chemin	Travaux	Investissement	Liste Chemin	Travaux	Investissement	Liste Chemin	Travaux	Investissement	Liste Chemin	Travaux	Investissement
Bonheur	Changer ponceau complet	22 307.91 \$	Charmille	Refaire les fossés	- \$	Black	asphalte et fossés	75 000.00 \$	Corriveau	Rechargement complet du chemin	15 000 \$
Saint-Gabriel	Faire nouveau fossé dans nos limites	- \$	Érablière	Réfection et creusage des fossés	- \$	De Koninck	Refaire les fossés	6 000 \$	Du Domaine	Rechargement et refaire les fossés	16 340 \$
Saint-Joseph	Refaire fossés dans notre emprise dynamitage et rechargement du chemin	57 375.67 \$	Futaie	Réfection et creusage des fossés	- \$	De l'Église	Refaire asphalte et fossés sur une centaine de mètres	10 000 \$	Massie	rechargement du chemin et refaire les fossés	19 100 \$
Spinney	Refaire les fossés, changer ponceaux faire un emplacement pour virée de l'équipement de déneigement et recharger le chemin	88 213.83 \$	De la source	Refaire les fossés	- \$	Raymond	Refaire asphalte et faire dalot pour transférer l'eau au fossé	15 700 \$	Des Pins	Rechargement du chemin et creusage des fossés faire dynamitage pour creusage .	13 200 \$
Tamaracouta	Poser asphalte sur chemin en gravier, refaire les fossés	33 665.70 \$	Edwise	Refaire asphalte et profiler les fossés	- \$	Saint-Eustache	Creuser les fossés	3 600 \$	Pont Bleu	Profiler les fossés dans notre emprise	10 000 \$
Shrewsbury	Rechargement du chemin et creuser fossés	- \$	Mille-Ouest	Rechargement	- \$	Saint-Joseph	Changer le ponceau et refaire l'asphalte	24 600 \$	Riddell	Poser couche d'asphalte et refaire les fossés	45 000 \$
Black	Changer ponceau	25 797.28 \$	Tamaracouta - terminé avant le 30 septembre 2016	Faire asphalte sur chemin non asphalté 1400 mètres	250 765 \$	Mille-Isles ouest	Faire le rechargement du chemin, chemin inondable	80 000 \$	St-Cyr	Creuser les fossés	1 200 \$
Cambria	Recharger le chemin et faire asphalte	- \$	Black - terminé avant le 30 septembre 2016	Fire asphalte	1 056 \$	Saint-Gabriel	Faire nouveau fossé dans nos limites	2 600 \$	Terr. Gagné	Rechargement du chemin et refaire les fossés et profiler dans notre emprise	21 360 \$
Hammond	Changer ponceau et faire asphalte	35 241.60 \$	Shrewsbury - prévu pour le mois d'octobre 2016	Rechargement du chemin et creuser fossés	10 000 \$	Barmel	Poser un puisard et refaire les fossés	1 200 \$	De l'Église	Refaire asphalte et fossés sur une centaine de mètres	30 000 \$
Barmel	Poser un puisard et refaire les fossés	- \$	Cambria - terminé avant le 30 septembre 2016	Recharger le chemin et faire asphalte	7 298 \$	Charmille	Refaire les fossés	1 000 \$			
Tamaracouta	Rechargement du chemin	10 892.45 \$	Cambria - prévu pour le mois doctobre 2016	Recharger le chemin et faire asphalte	5 000 \$	Érablière	Réfection et creusage des fossés	2 400 \$			
			Barmel	Poser un puisard et refaire les fossés	- \$	Futaie	Réfection et creusage des fossés	2 400 \$			
			Saint-Gabriel	Faire nouveau fossé dans nos limites	- \$	De la source	Refaire les fossés	3 300 \$			
			Benny - prévu pour le mois d'octobre 2016	2 ponceaux à changer et refaire les fossés	6 000 \$	Edwise	Refaire asphalte et profiler les fossés	10 000 \$			
						Shrewsbury	Dynamitage, et recahargement de la côte	134 338 \$			
Travaux		273 494 \$	Travaux		280 119 \$	Travaux		372 138 \$	Travaux		171 200 \$
Horaire Prof.			Horaire Prof.			Horaire Prof.			Horaire Prof.		
	Total	273 494 \$		Total	280 119 \$		Total	372 138 \$		Total	171 200 \$
	Prévisions budgétaires (Triennal)	(262 748) \$		Prévisions budgétaires (Triennal)	(265 000) \$		Prévisions budgétaires (Triennal)	(289 600) \$		Prévisions budgétaires (Triennal)	- \$
	Virements budget entretien										
	Montant à couvrir au budget	10 746 \$		Montant à couvrir au budget	15 119 \$		Montant à couvrir au budget	82 538 \$		Montant à couvrir au budget	171 200 \$

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014 : 1 724 1724
 B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$) : 48 272 \$ 48 272 \$
 C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5) : 241 360 \$ 241 630 \$
 D - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) : 817 348 \$ 817 348 \$
 E - Total des investissements à réaliser (C + D) : 1 058 708 \$ 1 058 708 \$

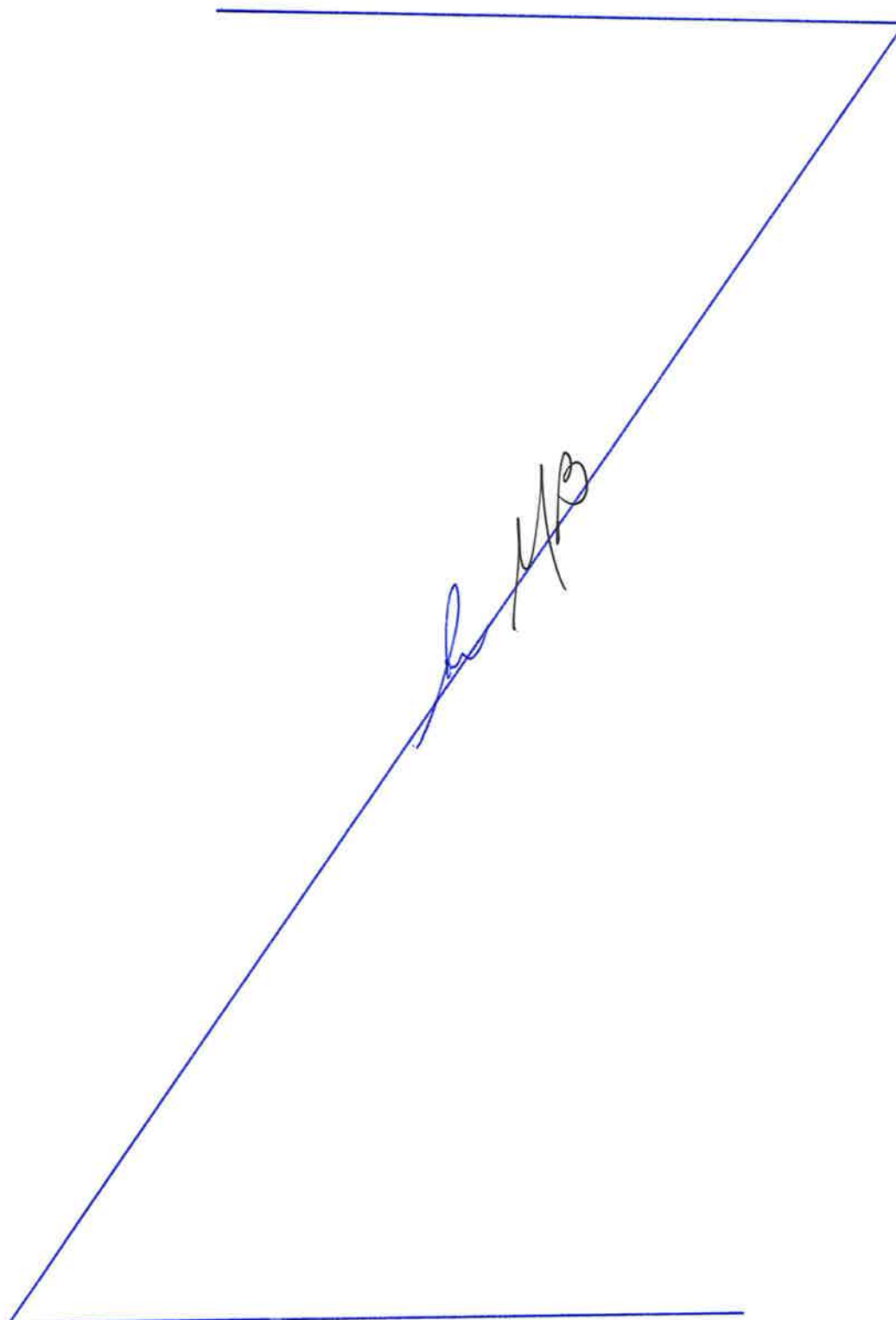
Total / année	Investissement
2015	273 494 \$
2016	280 119 \$
2017	372 138 \$
2018	171 200 \$
	1 096 951 \$
TECQ	(817 348) \$
	279 603 \$

MB



ANNEXE « B »

Plans et devis préparés par CIMA + en date d'octobre 2016
et
Estimation préliminaires





MP
se